

H III

CONFÉRENCE THÉMATIQUE
AIRES MÉTROPOLITAINES
MONTRÉAL 6-7 OCT. 2015



DOCUMENT DÉCLENCEUR LES AIRES MÉTROPOLITAINES À L'HEURE D'HABITAT III



Communauté métropolitaine
de Montréal

Canada

Québec

Montréal

metropolis
World Association of the Major Metropolises
Association Mondiale des Grandes Métropoles
Associazione mondiale dei grandi metropoli

UCLG
CGLU

rama

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
VERS L'ADOPTION DU NOUVEL AGENDA URBAIN	3
Habitat III	3
Une démarche rigoureuse et inclusive	4
Une première historique : les conférences préparatoires régionales et thématiques	4
La Conférence thématique de Montréal : inscrire l'importance d'agir à l'échelle des aires métropolitaines au Nouvel agenda urbain	5
L'URBANISATION ET LES AIRES MÉTROPOLITAINES	6
Un monde toujours plus urbain	6
Une urbanisation qui passe de plus en plus par le développement des aires métropolitaines	8
LES GRANDS ENJEUX DE L'URBANISATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES AIRES MÉTROPOLITAINES	9
Les Objectifs de développement durable (ODD)	10
LES MÉCANISMES ET LES OUTILS DE COLLABORATION À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE	11
MÉCANISMES DE COLLABORATION EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DURABLE : LE MODÈLE DU GRAND MONTRÉAL	14
Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement	15
Le mécanisme de conformité au PMAD	15
L'Agora métropolitaine	15
Le rapport de monitoring du PMAD	16
L'Observatoire Grand Montréal	17
La mise en réseau avec les aires métropolitaines des Amériques	17

Version du 26 août 2015

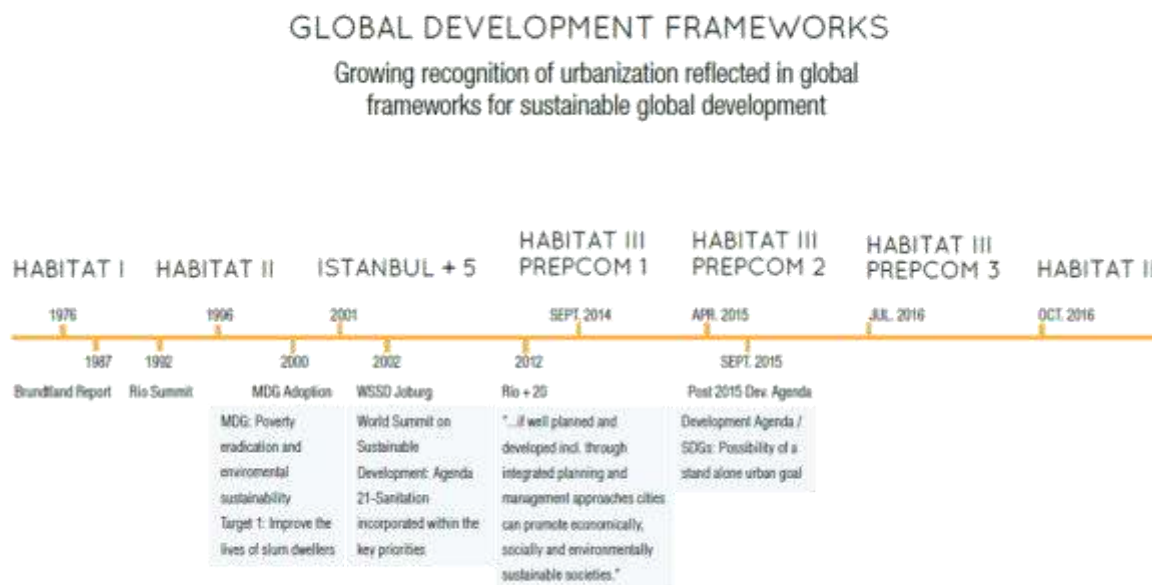
VERS L'ADOPTION DU NOUVEL AGENDA URBAIN

Habitat III

C'est en octobre 2016 que se tiendra la Troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), à Quito, en Équateur. Habitat III sera l'occasion de rassembler les états membres, les élus locaux et la société civile afin de définir ensemble le « Nouvel agenda urbain pour le 21^e siècle » qui inspirera les politiques de la communauté internationale en matière de logement et de développement urbain durable pour les deux prochaines décennies.

La conférence évaluera également les progrès réalisés depuis les engagements pris lors de la conférence Habitat II qui s'est tenue à Istanbul, en 1996, et qui a marqué l'émergence des autorités locales et régionales en tant qu'acteurs internationaux. À noter qu'Habitat I s'était tenue à Vancouver en 1976.

Habitat III sera aussi l'occasion de débattre des défis que la dimension urbaine pose à la mise en œuvre et à la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD), dont l'adoption est prévue pour la fin septembre 2015. La mise en place de ces grands objectifs internationaux en matière de développement durable est l'une des recommandations qui est ressortie de la conférence RIO+20 tenue en 2012.

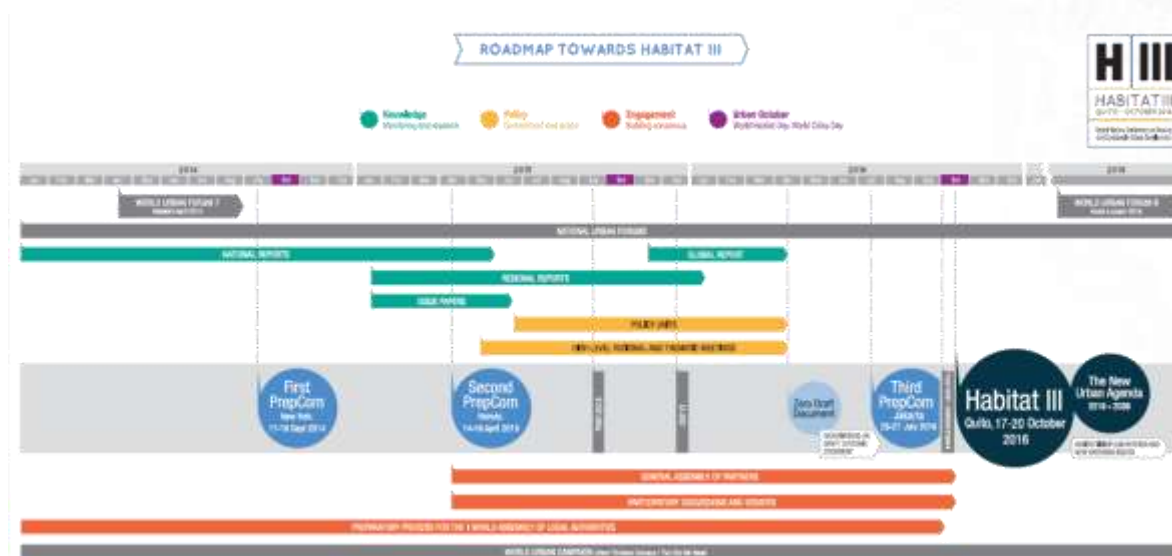


Source: UN-Habitat.

Une démarche rigoureuse et inclusive

En vue d'Habitat III, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a mis en place une démarche préparatoire rigoureuse et inclusive. Celle-ci prévoit la tenue de trois rencontres préparatoires intergouvernementales - appelées PrepCom – où les États membres adopteront les grandes orientations et les modalités qui guideront le processus préparatoire et la rédaction finale du Nouvel agenda urbain ainsi que onze réunions thématiques et régionales permettant d'articuler l'implication et les enjeux des différentes échelles d'intervention au sein du Nouvel agenda urbain.

La démarche menant à l'adoption du Nouvel agenda urbain



Source: UN-Habitat.

Une première historique : les conférences préparatoires régionales et thématiques

Comme le citoyen est au centre des préoccupations relatives au développement durable, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a invité pour la première fois les États membres, les organisations locales et la société civile à organiser des rencontres thématiques et régionales représentatives des enjeux auxquels ils font face en tant qu'acteurs locaux.

Ces rencontres représentent des occasions uniques pour les autorités locales et les groupes de la société civile d'exprimer leurs préoccupations, leurs constats et leur vision du développement urbain durable. Ce processus assure ainsi leur contribution à la définition d'un nouveau modèle de développement urbain durable qui sera privilégié pour le 21^e siècle.

Outre la Conférence thématique de Montréal, six autres réunions thématiques se tiendront d'ici Habitat III, soit à Tel-Aviv (engagement civique), Cuenca (rénovation urbaine), Barcelone (ville intelligente), Mexico (financement), Abu Dhabi (énergies renouvelables) et Johannesburg (quartiers informels). Également, quatre réunions régionales auront lieu, soit à Jakarta pour la région d'Asie-Pacifique, à Mexico pour la région d'Amérique latine et Caraïbes, à Prague pour la région d'Europe ainsi qu'au Nigeria pour la région d'Afrique.

La Conférence thématique de Montréal : inscrire l'importance d'agir à l'échelle des aires métropolitaines au Nouvel agenda urbain

C'est dans ce contexte que s'inscrit la Conférence thématique de Montréal sur les aires métropolitaines, organisée par la Communauté métropolitaine de Montréal, en partenariat avec le Secrétariat d'Habitat III. Cette conférence thématique est la seule qui porte spécifiquement sur le rôle des aires métropolitaines dans le cadre du Nouvel agenda urbain. Elle sera la première réunion d'envergure internationale à se tenir au Québec et au Canada sur le thème de l'urbain depuis Habitat I, qui s'est déroulée à Vancouver voilà déjà près de 40 ans.

Alors que les données démontrent que le processus de métropolisation est en progression partout dans le monde, la Conférence thématique de Montréal compte mettre en lumière l'importance de la mobilisation de tous les paliers de gouvernement autour des enjeux métropolitains de même que le rôle de premier plan que peuvent jouer les aires métropolitaines dans l'atteinte des grands objectifs mondiaux liés au développement durable.

Réunissant des représentants des gouvernements nationaux, régionaux et locaux, de même que de la société civile, la Conférence thématique de Montréal est l'occasion d'unir les voix autour d'une déclaration qui saura affirmer haut et fort l'importance de la prise en compte de l'échelle de l'aire métropolitaine qui, à l'aide de mécanismes de collaboration et de planification, est en mesure d'accélérer l'action publique pour qu'elle soit plus cohérente, plus efficace et plus durable pour près de 60 % de la population mondiale urbaine.

Cette déclaration sera soumise aux instances décisionnelles des Nations Unies afin d'être inscrite au Nouvel agenda urbain qui sera adopté à Habitat III.

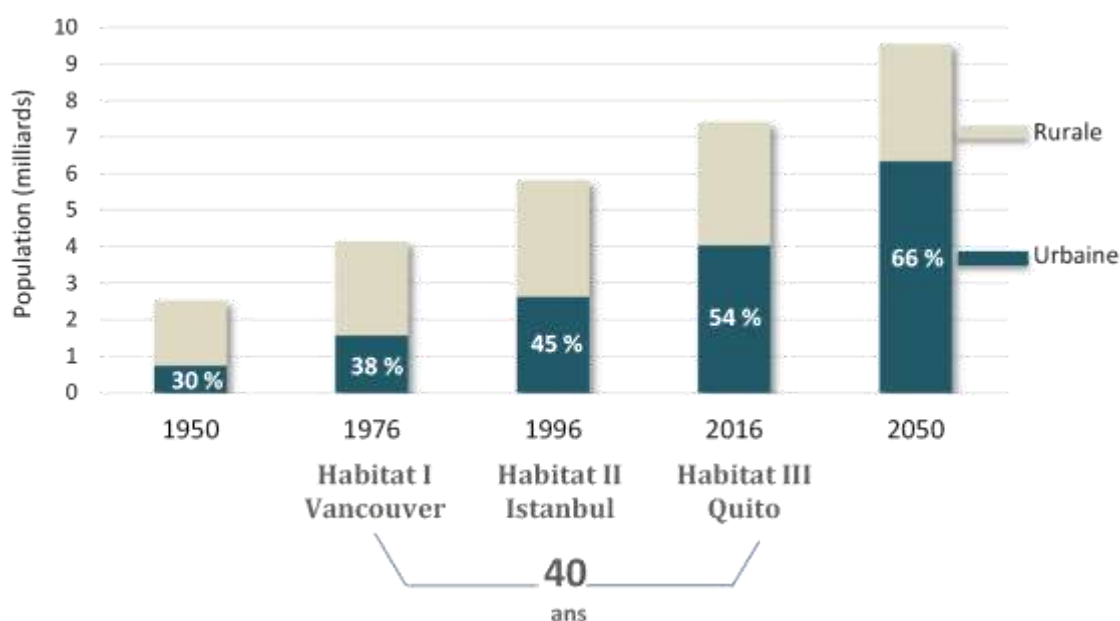
L'URBANISATION ET LES AIRES MÉTROPOLITAINES

Un monde toujours plus urbain

La première véritable grande vague d'urbanisation a débuté à la fin du 18^e siècle, avec la révolution industrielle, qui créa une demande sans précédent de travailleurs dans le secteur manufacturier. Des villes de plusieurs centaines de milliers de personnes ont alors émergé en Europe et en Amérique du Nord. À partir de la seconde moitié du 20^e siècle, le processus rapide d'urbanisation s'est ensuite étendu à partir des pays développés vers les pays en développement. Au cours de cette deuxième grande vague d'urbanisation, qui se poursuit toujours, le processus d'urbanisation a progressé plus rapidement qu'il ne l'avait jamais fait auparavant.

Lors d'Habitat I, environ 1,57 milliard de personnes demeuraient en zone urbaine, soit environ 38 % de la population mondiale. Vingt ans plus tard, alors que se tenait Habitat II à Istanbul, 2,62 milliards de personnes demeuraient dans les villes, ce qui représentait 45 % de la population mondiale. Enfin, alors que la communauté mondiale s'apprête à se réunir à Quito pour Habitat III, on estime à 4 milliards le nombre de personnes qui demeurent actuellement dans les villes, soit près de 55 % de la population mondiale.

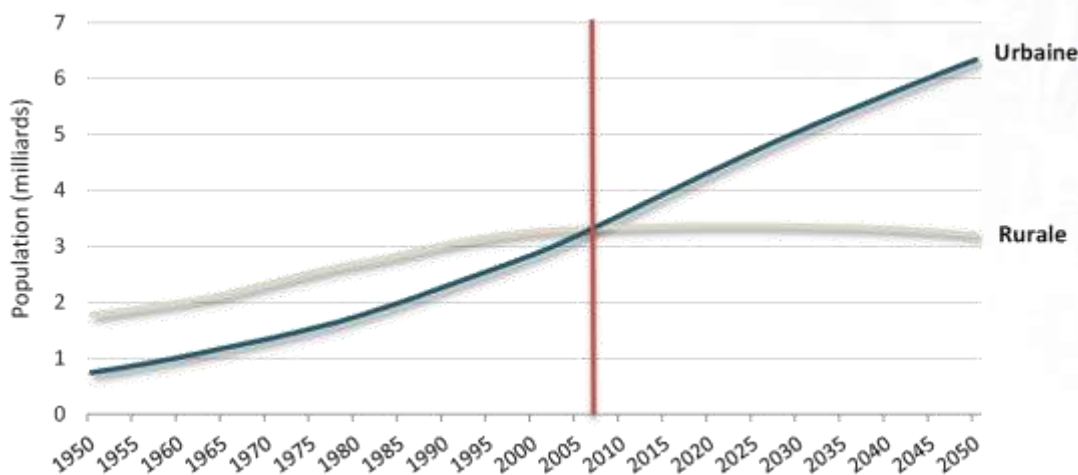
Proportion de la population urbaine dans le monde, 1950-2050



Source: ONU, *World Urbanization Prospect :The 2014 Revision*. Traitement: CMM, 2015.

En quelques années, nous sommes passés d'une société essentiellement rurale à une société principalement urbaine. Selon les estimations de population réalisées par l'ONU, c'est en 2007 que pour la première fois dans l'histoire, le nombre de personnes demeurant dans les villes surpassait le nombre de personnes demeurant en milieu rural. Selon des estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le processus d'urbanisation pourrait être complété vers 2100, alors que la population urbaine pourrait atteindre 9 milliards de personnes, soit environ 85 % de la population mondiale projetées.

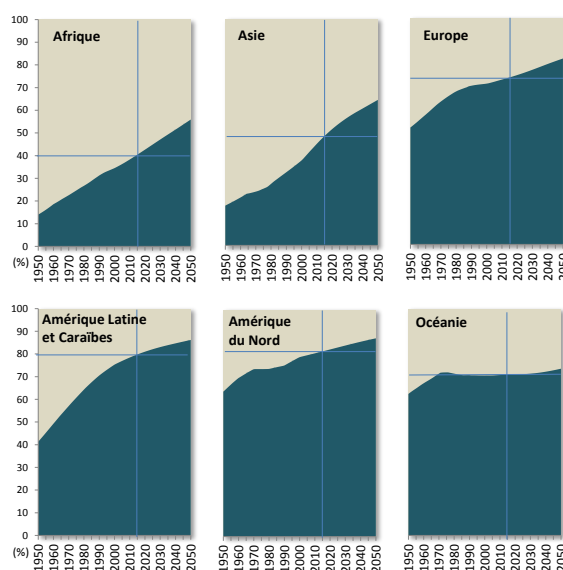
Population mondiale urbaine et rurale, 1950-2050



Source: ONU, *World Urbanization Prospect : The 2014 Revision*. Traitement: CMM, 2015.

Le phénomène d'urbanisation est planétaire mais d'une partie à l'autre du monde, la transition urbaine suit des schémas de progression différents. Les régions les plus urbanisées du globe sont actuellement l'Amérique du Nord (États-Unis/Canada), avec 82 % de la population qui demeure en zone urbaine, l'Amérique latine et les Caraïbes, avec 80 %, l'Europe, avec 73 %, et l'Océanie, avec 71 %. Dans ces parties du globe, l'urbanisation est en partie complétée, bien que le taux d'urbanisation continue de progresser. À l'opposé, l'Afrique et l'Asie demeurent principalement rurales, avec 40 et 48 % de leur population respective qui vit en zone urbaine. Ces deux continents connaissent toutefois un processus d'urbanisation rapide qui devrait se poursuivre dans les prochaines décennies et près de 90 % de la croissance urbaine d'ici 2050 y sera concentrée.

Proportion de la population urbaine par continent, 1950-2050



Source: ONU, *World Urbanization Prospect :The 2014 Revision*. Traitement: CMM, 2015.

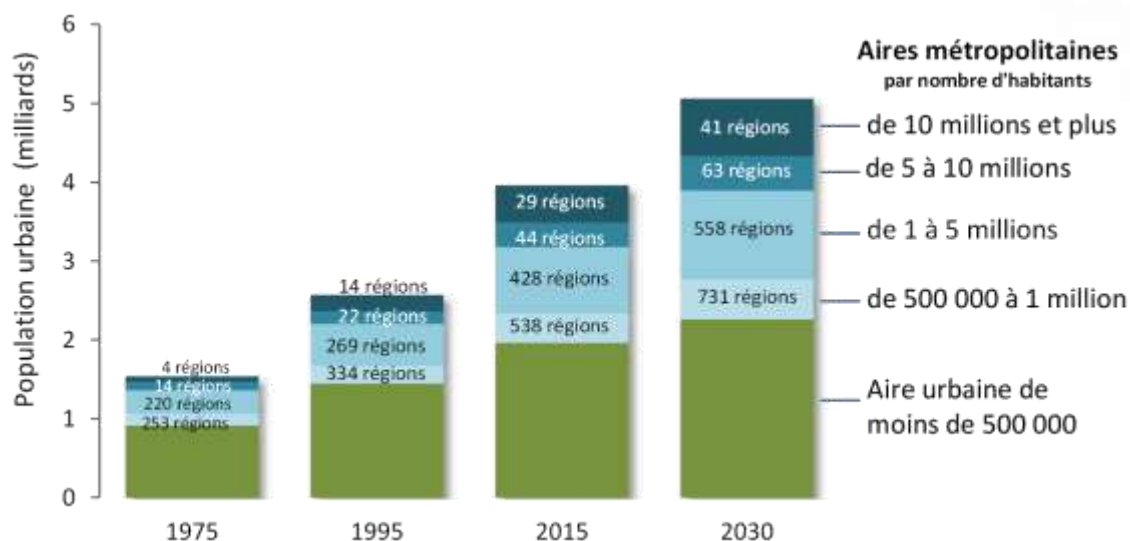
Une urbanisation qui passe de plus en plus par le développement des aires métropolitaines

Avec l'accélération de l'urbanisation et du processus de suburbanisation, les grandes villes sont aujourd'hui au cœur d'aires ou d'agglomérations dites « métropolitaines », à forte concentration de population, dans lesquelles le développement d'infrastructures de transport a favorisé l'intensification des échanges commerciaux et l'augmentation des distances effectuées pour les déplacements domicile-travail.



En à peine 30 ans, soit entre 1975 et 2015, le nombre des aires métropolitaines de plus de 500 000 habitants a plus que doublé, passant de 491 à 1 039.

Population urbaine par taille d'agglomération urbaine, 1975-2030



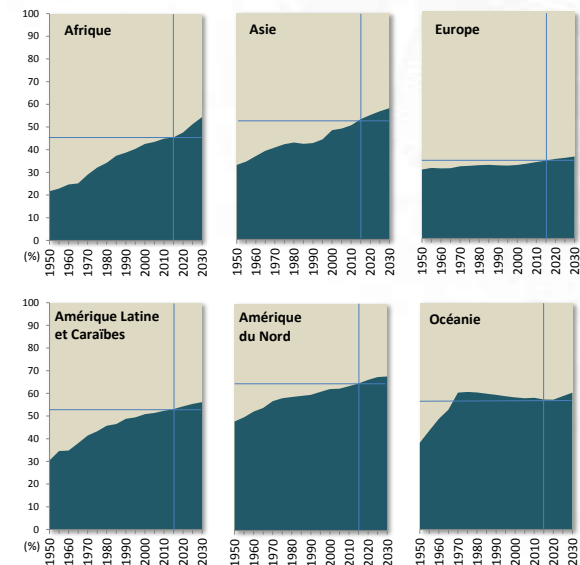
Source: ONU, *World Urbanization Prospect: The 2014 Revision*. Traitement : CMM, 2015.

Lors d'Habitat I, près de 650 millions de personnes, soit 41 % de la population urbaine mondiale, demeuraient dans des aires métropolitaines de 500 000 personnes et plus, alors que c'est aujourd'hui le cas d'un peu plus de 2 milliards de personnes, soit plus de la moitié de la population urbaine mondiale. D'ici 2030, il est prévu que 2,7 milliards d'habitants soit 55 % de la population urbaine, se concentrent dans les aires métropolitaines de 500 000 habitants et plus.

Alors que dans les pays développés, la métropolisation est actuellement en phase de consolidation, dans les pays en développement, et en particulier en Asie et en Afrique, la croissance démographique des aires métropolitaines est sans précédent.

Plus que jamais, les aires métropolitaines sont au cœur des flux et des réseaux de la mondialisation ainsi que du développement social, culturel, environnemental et économique des nations. Elles sont des lieux d'échange et de diversité et sont de puissants générateurs de croissance économique et d'innovation. Bien que les caractéristiques de ces régions peuvent varier de façon importante d'une partie à l'autre du monde, elles concentrent généralement une forte part du PIB national, attirent les travailleurs qualifiés ou les migrants en recherche de meilleurs opportunités économiques, et, pour plusieurs d'entre elles, en particulier dans les pays développés, présentent une forte concentration d'emplois dans les secteurs économiques de pointe.

Proportion de la population urbaine demeurant dans des aires métropolitaines de 500 000 personnes et plus, 1950-2030



Source: ONU, *World Urbanization Prospect: The 2014 Revision*. Traitement: CMM, 2015.

LES GRANDS ENJEUX DE L'URBANISATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES AIRES MÉTROPOLITAINES

Au travers l'histoire moderne, l'urbanisation a été un agent de développement et de réduction de la pauvreté. Les populations migrent vers les villes à la recherche de meilleures conditions de vie que celles qu'elles trouvaient en campagne. Le phénomène d'urbanisation constitue la source de multiples opportunités mais entraîne également plusieurs défis à relever.

Bien que la littérature est riche sur les impacts positifs de l'urbanisation sur le développement économique et la réduction de la pauvreté, la croissance urbaine accélérée que l'on connaît aujourd'hui, en particulier dans les pays en développement, génère des problèmes souvent criants liés au manque de biens et services de base, à la dégradation environnementale et à la croissance de l'habitat précaire et à la croissance des inégalités.

Dans le cadre de l'initiative internationale actuellement en cours visant à établir les grands Objectifs de développement durable (ODD) mondiaux, un des objectifs proposés porte spécifiquement sur le développement urbain et met en lumière les grands enjeux associés à l'urbanisation. Parmi ceux-ci, notons notamment la question de l'accessibilité à un logement adéquat, abordable, et sécuritaire pour tous, notamment dans un contexte où la population demeurant dans des quartiers informels est de plus en plus importante; la question de l'accessibilité à un système de transport durable,

sécuritaire et abordable qui passe par le développement du transport en commun; la question de l'accessibilité à des espaces verts publics ; ou la réduction des impacts environnementaux de l'urbanisation, notamment en matière de qualité de l'air et de gestion des matières résiduelles.

Les Objectifs de développement durable (ODD)

C'est dans le cadre de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio +20) s'étant tenue en 2012 que les États membres des Nations Unies ont convenu de lancer un processus visant à élaborer un ensemble d'Objectifs de développement durable (ODD), qui feront suite aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) expirant à la fin de 2015.

Après des négociations qui ont duré plus de deux ans et qui ont laissé place à une participation sans précédent de la société civile, les 193 États membres sont parvenus, en début août 2015, à un accord sur le document final qui constituera le nouvel agenda du développement durable regroupant 17 objectifs visant à éliminer la pauvreté, à promouvoir la prospérité et le bien-être de la population tout en protégeant l'environnement d'ici 2030.

Ce nouvel agenda et les objectifs de développement durable qui y sont présentés seront adoptés par les dirigeants mondiaux lors du Sommet du développement durable, qui se tiendra à New York en septembre 2015.

Parmi les 17 objectifs retenus, l'objectif 11 porte spécifiquement sur le développement durable des villes et met en lumière les grands enjeux auxquels sont confrontées les villes du XXI^e siècle.



11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

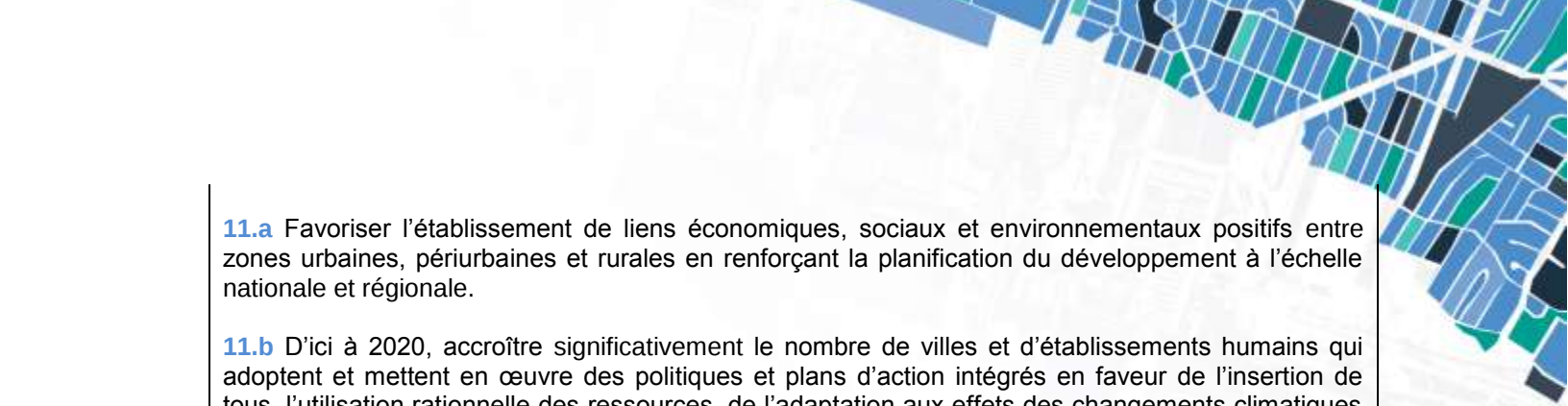
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire significativement le montant des pertes économiques dues à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.



11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

11.b D'ici à 2020, accroître significativement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

Dans un contexte de métropolisation et de concentration de plus en plus important de la population dans les aires métropolitaines, les enjeux urbains prennent une nouvelle ampleur et requièrent souvent des politiques et des initiatives qui ne peuvent plus se restreindre aux limites locales mais doivent plutôt être abordées à l'échelle de l'aire métropolitaine, soit la région fonctionnelle définie par l'occupation du territoire et par les activités économiques.

Tant dans les pays développés que dans les pays en développement, les questions d'arbitrage entre le développement urbain et la protection des terres agricoles et des milieux naturels, les questions de mobilité urbaine, de plus en plus contrainte par des problèmes de congestion des réseaux routiers, ou la question de la réduction des gaz à effet de serre, sont au cœur des enjeux liés au développement durable pour lesquels les solutions passent en grande partie par des actions concertées à l'échelle métropolitaine.

Ces défis nécessitent des solutions qui englobent l'ensemble de l'aire métropolitaine, ce qui met en lumière l'importance de la gouvernance métropolitaine et de la mise en place de mécanismes de coordination entre les actions locales, régionales et nationales dans une perspective métropolitaine de développement durable.

LES MÉCANISMES ET LES OUTILS DE COLLABORATION À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

Une approche de collaboration multiniveaux permettant d'impliquer les différents paliers gouvernementaux (local, métropolitain, national) sur des enjeux communs s'avère primordiale afin d'être en mesure de relever avec succès les nombreux défis liés à l'urbanisation et à la métropolisation. Cette approche permet notamment de coordonner les actions et ainsi mettre en place des politiques publiques et des programmes efficaces.

L'Enquête de l'OCDE sur la gouvernance des métropoles met notamment en relief les coûts d'une gouvernance morcelée à l'échelle locale dans un contexte métropolitain, où les enjeux de nature métropolitaine sont abordés de façon distincte à l'échelle des municipalités de la région, et attirent l'attention sur les avantages d'une meilleure coordination des interventions à l'échelle métropolitaine.

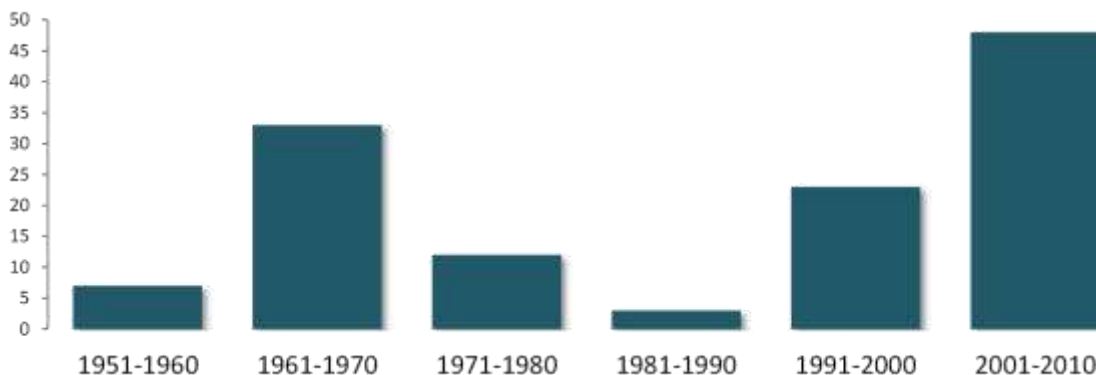
Comme le souligne l'OCDE (2014) :

La géographie compte : pour repérer et favoriser les articulations entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux, les responsables publics ne doivent pas s'arrêter aux frontières administrative, et doivent au contraire prendre en compte l'échelle géographique réelle des défis qu'ils souhaitent relever – tel est le cas, par exemple, des problèmes de transport public, qui doivent être résolus pour une zone métropolitaine dans son ensemble plutôt qu'abordés séparément par chaque municipalité de la métropole. [...] Toutefois, le nombre de niveaux de gouvernement ne peut pas être multiplié à l'infini, d'où la nécessité d'outils et d'institutions propres à favoriser la coordination verticale et horizontale à différentes échelles.

À cet égard, un nombre important d'États et de villes ont bien saisi la nécessité de mettre en place des mécanismes de concertation à l'échelle métropolitaine afin de mieux se positionner face aux enjeux qui se posent à cette échelle. Un peu partout dans le monde, des organismes de planification métropolitaine prenant différentes formes sont mis en place afin d'assurer l'efficacité de cette coordination.

Dans les pays de l'OCDE environ les deux tiers des 275 aires métropolitaines de 500 000 habitants et plus ont des agences de gouvernance métropolitaines et leur nombre a été en forte croissance au cours des dernières années. 49 d'entre elles ont été créées dans les années 2000, et au moins 15 autres ont été créées dans les trois premières années de la présente décennie, selon les données présentées dans une étude récente de l'OCDE.

Nombre d'agences de gouvernance métropolitaine créées ou réformées dans les pays de l'OCDE, par décennie



Source : Source: Kim, S.-J., A. Schumann and R. Ahrend, (forthcoming), "What governance for metropolitan areas?" OECD Regional Development Working Papers, OECD Publishing, Paris. Figure tirée de *OECD Regional Outlook Regions and Cities: Where Policies and People Meet* (2014).

Des agences de gouvernance et des mécanismes de coordination à l'échelle métropolitaine prenant différentes formes ont également été mis en place dans de nombreux pays en développement. C'est le cas dans un grand nombre de pays d'Amérique latine, d'Asie et dans certains pays d'Afrique.

Quatre grands modèles de gouvernance métropolitaine

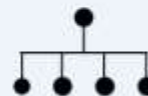
Informal/soft co-ordination. Often found in metropolitan areas with multiple urban centres, lightly institutionalised platforms for information sharing and consultation are relatively easy both to implement and to undo. They typically lack enforcement tools, and their relationship with other levels of government tends to remain minimal.



Inter-municipal authorities. When established for a *single purpose*, such authorities aim at sharing costs and responsibilities across member municipalities – sometimes with the participation of other levels of government and sectorial organisations. *Multi-purpose* authorities embrace a defined range of key policies for urban development such as land use, transport and infrastructure.



Supra-municipal authorities. An additional layer above municipalities can be introduced either by creating a directly elected metropolitan government, or with the upper governments setting down a non-elected metropolitan structure. The extent of municipal involvement and financial capacity often determine the effectiveness of a supra-municipal authority.



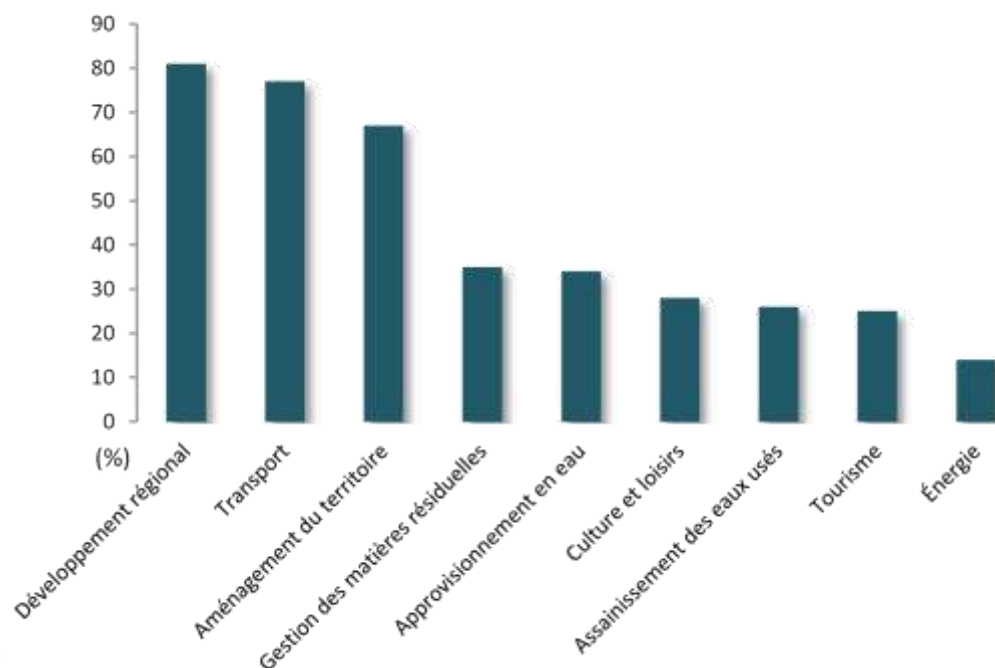
Special status of "metropolitan cities". Cities that exceed a legally defined population threshold can be upgraded into a special status as "metropolitan cities", which puts them on the same footing as the next tier of government and gives them broader competences.



Source : Source: Kim, S.-J., A. Schumann and R. Ahrend, (forthcoming), "What governance for metropolitan areas?" OECD Regional Development Working Papers, OECD Publishing, Paris. Figure tirée de *OECD Regional Outlook Regions and Cities: Where Policies and People Meet* (2014).

Le développement régional, le transport et l'aménagement du territoire font partie des principales compétences octroyées aux organismes de planification métropolitaine. Parmi les organismes répertoriés dans les pays de l'OCDE, plus de 80 % ont comme champs de compétence le développement régional, plus de 70 % ont des compétences liées au transport et plus de 60 % ont des compétences en aménagement du territoire. Enfin, plus de la moitié des agences de planification métropolitaine sont actives dans ces trois secteurs stratégiques de la planification métropolitaine.

Part des agences métropolitaines actives en fonction de différents champs de compétence



Source: Ahrend, R., C. Gamper and A. Schumann (2014), "The OECD Metropolitan Governance Survey: A quantitative description of governance structures in large urban agglomerations", OECD Regional Development Working Papers, no. 2014/04, OECD Publishing, Paris.

MÉCANISMES DE COLLABORATION EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DURABLE : LE MODÈLE DU GRAND MONTRÉAL

Adopté le 8 décembre 2011 par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du Grand Montréal est entré en vigueur le 12 mars 2012, à la suite de l'avis favorable du gouvernement du Québec. Son adoption a fait suite à une importante consultation publique réalisée à l'automne 2011 auprès de la population, des groupes communautaires, des organismes, des municipalités locales et des municipalités régionales de comté (MRC) du Grand Montréal.

Le PMAD fait le pari d'agir sur les éléments qui permettent de structurer l'urbanisation de l'aire métropolitaine afin de la rendre plus attractive et plus compétitive dans une perspective de développement durable. Il affirme notamment l'importance d'une saine gestion de l'urbanisation, mise sur une planification intégrée de l'aménagement et du transport et met de l'avant la protection et la mise en valeur des milieux naturels pour assurer l'attractivité et la compétitivité de la région. Le PMAD propose trois grandes orientations liées à l'aménagement, au transport et à l'environnement, desquelles découlent 15 objectifs et 33 critères.

Afin de déployer ce premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement, la CMM a mis en place un mécanisme collaboratif qui favorise les interactions entre la CMM, la société civile et le gouvernement du Québec.

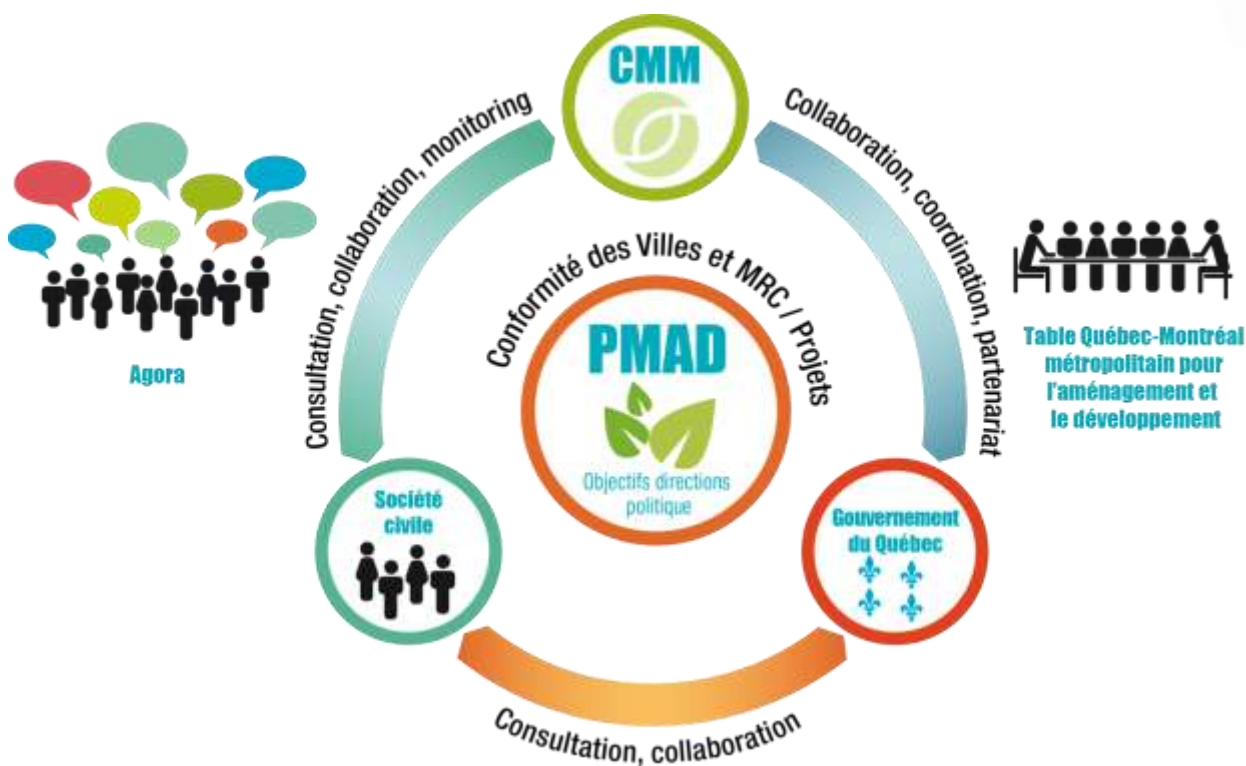


Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement

La mise en œuvre du PMAD est intimement liée à une collaboration étroite avec le gouvernement du Québec. Donnant suite à une demande de la CMM, le gouvernement a annoncé, suite à l'entrée en vigueur du PMAD, la mise en place de la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement. Cette instance a pour mission d'assurer une cohérence de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre du PMAD et réunit des ministres clés et des élus de la CMM. Elle est assistée par le comité interministériel, formé des administrateurs des principaux ministères et organismes gouvernementaux concernés par le développement territorial de la métropole.

Le mécanisme de conformité au PMAD

Afin d'assurer la cohérence verticale entre les échelles de planification métropolitaine, régionale et locale, des mécanismes visant à assurer la conformité et l'harmonisation des outils de planification sont prévus par la législation québécoise.

Ainsi, suivant l'approche des poupées russes, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, prévoit que la municipalité locale doit rendre ses outils de planification (plans et règlements d'urbanisme) conformément à ceux de leur municipalité régionale de comté (schémas d'aménagement et de développement), qui doit elle-même rendre son outil de planification conforme aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD.

L'Agora métropolitaine

L'un des mécanismes prévus au PMAD afin d'assurer le suivi de sa mise en œuvre est la tenue l'Agora métropolitaine bisannuelle élus/citoyens. Celle-ci permet aux parties prenantes de s'informer, d'échanger, de débattre et de proposer des idées quant à la mise en œuvre du PMAD.

L'Agora métropolitaine vise plusieurs objectifs, parmi lesquels :

- expliquer et vulgariser le PMAD afin de rallier les élus, la société civile et l'ensemble des partenaires autour de ce projet collectif;
- développer la fierté d'appartenance à la CMM en contribuant à construire l'avenir;
- mettre en valeur des exemples de réussite et faire ressortir les conditions gagnantes – ou les écueils à éviter – afin de faciliter les projets contribuant à la mise en œuvre du PMAD;
- recenser les événements organisés en 2012-2013 par différents organismes dont les réflexions croisent certaines dimensions du PMAD et en dégager les principales conclusions;
- démontrer la valeur ajoutée du PMAD aux plans social, économique, environnemental et urbain;
- accorder une attention particulière à représenter et à impliquer équitablement les cinq secteurs géographiques de la CMM et les groupes d'intérêt concernés par le PMAD.

La première Agora métropolitaine a eu lieu les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle a réuni près de 700 élus, citoyens et autres acteurs-clés autour des différents thèmes d'intervention constitutifs du PMAD soit l'aménagement, le transport et l'environnement.

La prochaine Agora métropolitaine se déroulera en octobre 2015. Elle prendra à nouveau la forme d'un grand rendez-vous réunissant élus et citoyens qui échangeront sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PMAD.



Le rapport de monitoring du PMAD



http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150618_rapport-du-monitoring-pmad-2015.pdf

Dans le but de suivre l'avancement de la mise en œuvre du PMAD et des progrès réalisés en fonction des objectifs énoncés, la Communauté publie un rapport de monitoring du PMAD, qui doit faire l'objet d'une réédition bisannuelle, comme le prescrit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Ce rapport constitue un document de monitoring dont l'objectif est de fournir de l'information sur :

- les progrès réalisés par les 14 municipalités régionales de comtés (MRC) et agglomérations du Grand Montréal dans leur exercice de conformité au PMAD;
- les progrès réalisés par la Communauté dans la réalisation d'actions visant la mise en œuvre du PMAD;
- les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles et objectifs énoncés au PMAD.

Ces trois éléments de suivi sont interreliés puisque la mise en œuvre du PMAD par des actions concrètes ainsi que la concordance entre les plans régionaux et le PMAD sont deux leviers essentiels à l'atteinte des objectifs et des cibles du PMAD.

L'Observatoire Grand Montréal

Avec l'Observatoire Grand Montréal, un espace de diffusion d'informations et de données sur le Grand Montréal, ses cinq secteurs et ses 82 municipalités, la CMM a acquis, au cours des dernières années, une expertise importante dans le développement d'outils de suivi.

L'Observatoire diffuse un ensemble de données qui permettent de mieux saisir l'environnement global du Grand Montréal et de mieux positionner la région par rapport aux autres grandes régions métropolitaines nord-américaines. Les données présentées sont en lien avec différents thèmes concernant les préoccupations du PMAD. L'Observatoire présente également des tableaux de bord, des périodiques et différents produits cartographiques accessibles aux citoyens et à l'ensemble des partenaires institutionnels de la CMM.



<http://observatoire.cmm.qc.ca>

La mise en réseau avec les aires métropolitaines des Amériques



Au mois de novembre 2014, le Réseau des Aires Métropolitaines des Amériques (RAMA) a été constitué à Montréal (Canada) en présence de représentants de près d'une dizaine d'agence de planification métropolitaines d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Amérique central.

Le RAMA, dont les membres sont des agences de planification métropolitaine, a pour objectifs de promouvoir sur la scène internationale l'importance de l'échelle métropolitaine dans la planification territoriale et de favoriser le dialogue politique, la coopération technique et les échanges en matière de bonnes pratiques liées à la planification et à la gestion métropolitaine à l'échelle des Amériques.

Malgré leurs différences, les aires métropolitaines des Amériques partagent suffisamment de problèmes et de défis pour justifier la création d'un tel réseau. Les échanges et la coopération entre les aires métropolitaines permettra de bénéficier des expertises respectives pour répondre aux défis et aux problèmes communs en vue de renforcer les capacités techniques et la gouvernance

métropolitaine, ainsi que l'interaction avec d'autres instances gouvernementales à l'échelle nationale et internationale.

Le projet de la création du RAMA avait été pour la première fois évoqué à Cali en août 2013 dans le cadre d'une rencontre de travail de l'ONU-Habitat à laquelle la Communauté métropolitaine de Montréal avait été invitée à participer. Devant l'intérêt soulevé par ce projet, il avait été convenu de poursuivre la discussion dans le cadre de la 7^e session du Forum urbain mondial (FUM), qui s'est tenu à Medellin en avril 2014. Les représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal et de l'Aire métropolitaine de la Vallée de l'Aburra (AMVA), soit l'instance métropolitaine de la région de Medellin, s'étaient alors portés volontaires pour faire cheminer le projet.

Le RAMA jouera un rôle actif dans le cadre d'Habitat III. Il a d'ailleurs confié à la Communauté métropolitaine de Montréal, lors d'une assemblée qui s'est tenue à São Paulo, au Brésil, en février 2015, le mandat d'organiser une rencontre thématique, préparatoire à la réunion d'Habitat III.



Organisé par :



Communauté métropolitaine
de Montréal

Nous tenons à remercier nos partenaires
sans qui cet événement n'aurait pu voir le jour :

Canada

Québec

Montréal



Merci à nos précieux collaborateurs :



#H3Montreal

www.cmm.qc.ca

OACI
ORGANISATION DE L'AVIATION
CIVILE INTERNATIONALE
999 boulevard Robert-Bourassa,
Montréal, Québec H3C 5H7



STATION
SQUARE-VICTORIA-OACI